

Paris, le 24 septembre 2018

## Progression spectaculaire des cars Macron au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018

Les services librement organisés de transport par autocar ont réalisé leur meilleur trimestre depuis la libéralisation, tant au niveau de la fréquentation que du chiffre d'affaires. Avec 2,4 millions de passagers transportés, la fréquentation domestique a fait un bond de 43 % par rapport au même trimestre de l'année passée. Une progression inédite depuis 2016 qui se traduit par un chiffre d'affaires trimestriel de 36,2 millions d'euros hors taxe, en hausse de 40 %.

L'arrivée de quatre nouveaux opérateurs via la plateforme BlaBlaCar confirme la faculté des acteurs économiques du secteur à s'adapter aux évolutions d'un marché qui se caractérise par de faibles barrières à l'entrée. Les opérateurs ont par ailleurs continué à développer leur offre, renforçant ainsi le maillage territorial : augmentation du nombre de communes desservies, des destinations directes proposées et de la fréquence des départs quotidiens.

### LA FREQUENTATION ET LES RECETTES A DES NIVEAUX INEDITS

La fréquentation des trajets domestiques assurés par les services librement organisés de transport par autocar n'a jamais été aussi élevée. 2,4 millions de passagers ont eu recours à ces services, ce qui représente une hausse de 43 % de la fréquentation par rapport au même trimestre de l'année passée. Le conflit social du secteur ferroviaire peut expliquer en partie l'ampleur de cette croissance. Toutefois, l'effet des grèves dans le ferroviaire doit être apprécié comme un facteur de croissance supplémentaire d'un marché qui s'inscrivait déjà dans une tendance nette au développement depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017. Les opérateurs ont ainsi vu leur chiffre d'affaires progresser de 40 % pour atteindre 36,2 millions d'euros hors taxe. La hausse de la demande a permis aux opérateurs de poursuivre une stratégie d'optimisation économique de leurs services : avec un taux d'occupation des autocars historiquement haut de 61 %, le revenu moyen au kilomètre par autocar s'élève désormais à 1,3 euro hors taxe, et la recette au kilomètre par passager atteint le nouveau record de 5,1 centimes d'euro.

## UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION : 4 NOUVEAUX ENTRANTS VIA BLABLACAR ET UNE OFFRE QUI CONTINUE DE S'ÉTENDRE

Le contexte de conflit social semble également avoir favorisé l'entrée de quatre nouveaux opérateurs, qui se sont appuyés sur la plateforme BlaBlaCar pour la commercialisation de leur offre. Par conséquent, le nombre d'opérateurs se porte désormais à 13 en comptabilisant les 8 déjà existants ainsi que l'opérateur saisonnier Migratour. Le nombre de liaisons commercialisées a quant à lui augmenté de 26 % ce trimestre et s'établit dorénavant à 1811. Cependant, il est nécessaire de pondérer cette hausse qui s'explique en partie par la reprise de l'activité saisonnière de Migratour. En écartant ce dernier opérateur, l'offre connaît une progression de 11 % assurée, pour l'essentiel, par deux des trois principaux opérateurs (Flixbus et Ouibus). A l'inverse, Eurolines/Isilines affiche un léger recul de son offre. Ces trois opérateurs, qui commercialisent d'ores et déjà près de 9 liaisons sur 10, ne se concurrencent directement que sur une part limitée de leur offre (25 %), qui correspond au cœur de l'activité puisque ces trajets captent 88 % de la demande.

## UN MAILLAGE TERRITORIAL RENFORCE

**17 % de communes desservies en plus** - L'offre de dessertes augmente de 17 % et porte à 279 le nombre de communes françaises desservies. Une progression qu'il faut associer aussi à la saisonnalité puisque 70 % de ces nouvelles dessertes étaient déjà commercialisées en 2017. Cependant, la demande s'accroît très nettement sur tous les types de liaisons. Radiales d'une part, mais également transversales puisqu'elles captent désormais 52 % de la fréquentation. En particulier, les liaisons infrarégionales connaissent une progression importante de 72 % sur un an qui s'explique notamment par le marché croissant des liaisons aéroports.

**12,7 destinations directes par ville desservie** - Les trois principaux opérateurs ont étoffé leur maillage territorial de sorte que le nombre moyen de destinations directes par ville desservie s'établit désormais à 12,7 contre 12,1 au trimestre précédent et 11,1 un an plus tôt. Au final, Flixbus reste l'offre la plus dense sur le territoire (68 % des villes desservies et 58 % des liaisons commercialisées), devant Ouibus (56 % des villes desservies et 33% des liaisons commercialisées) et Eurolines/Isilines (32 % des villes desservies et 26 % des liaisons commercialisées).

## 859 DEPARTS QUOTIDIENS

Le nombre de départs quotidiens assurés par les opérateurs progresse de 10 % par rapport au trimestre précédent et s'établit à 859. Il s'agit du niveau le plus haut depuis l'ouverture du marché. Ce sont les trois principaux opérateurs qui assurent l'essentiel des départs quotidiens, 44 % pour Ouibus, 37 % pour Flixbus, et 16 % pour Eurolines/Isilines. C'est chez ce dernier opérateur que la hausse la plus importante a été enregistrée sur ce trimestre (+19 %).

## HAUSSE DU NOMBRE D'EMPLOIS

Le développement du secteur se traduit par une augmentation de 6 % du nombre d'emplois. Le secteur compte ainsi 2542 ETP (emplois directs et emplois de conducteurs sous-traitants) dont une part stable de conducteurs de l'ordre de 86 %.

## TOP 10 DES LIAISONS LES PLUS FREQUENTEES AU DEUXIEME TRIMESTRE 2018\*

Liaisons	Nombre opérateurs	Nombre de passagers	Evolution passagers sur 1 an
1. Lille_Paris *	4	113 119	26%
2. Aéroport de Lyon_Grenoble	2	[95;113 000]	35%
3. Paris*_Rouen	3	94 120	29%
4. Lyon_Paris*	3	86 545	14%
5. Grenoble_Lyon	4	67 073	61%
6. Paris*_Rennes	4	51 981	22%
7. Caen_Paris*	3	50 690	49%
8. Le Havre_Paris*	3	49 975	51%
9. Paris*_Toulouse	3	43 581	-1%
10. Paris*_Tours	3	40 649	10%

\* tous les arrêts parisiens confondus, y compris La Défense.

- [Lire le bilan détaillé](#)
- [Consulter le jeu de données en Open Data](#)

### A propos de l'Arafer

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 élargit les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer. Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de sept membres indépendants choisis pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.